

Produits pour PME

Valable à partir du 1^{er} janvier 2018

OPALE



L'électricité renouvelable composée
d'hydraulique suisse

S'applique sur la totalité de votre consommation

OPALE : pierre possédant une teneur en eau particulièrement élevée pour une matière minérale.

TOPAZE



L'électricité renouvelable composée
de solaire local et d'hydraulique suisse

S'applique sur la totalité de votre consommation

TOPAZE : les anciens Egyptiens disaient que la topaze était colorée du reflet doré de Ra, le puissant dieu du soleil.

AMBRE



L'électricité renouvelable composée
de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an

AMBRE : son appellation grecque «élektron» est à l'origine du terme «électricité», suite à la découverte par Thalès de ses propriétés électrostatiques.

Les tarifs en un coup d'oeil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh)

Prix hors TVA Prix TVA comprise

OPALE



SED PME *BT2 < 3'000*

Haut tarif

Bas tarif



19.35 20.84

12.28 13.23

SED PME *BT2 > 3'000*

Haut tarif

Bas tarif



16.33 17.59

13.13 14.14

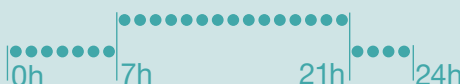
TOPAZE



SED PME *BT2 < 3'000*

Haut tarif

Bas tarif



21.05 22.67

13.98 15.06

SED PME *BT2 > 3'000*

Haut tarif

Bas tarif



18.03 19.42

14.83 15.97

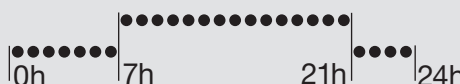
MES



SED PME *BT2 < 3'000*

Haut tarif

Bas tarif



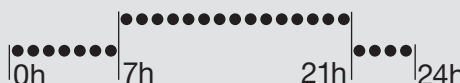
19.25 20.73

12.18 13.12

SED PME *BT2 > 3'000*

Haut tarif

Bas tarif



16.23 17.48

13.03 14.03

AMBRE



L' électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 18.31 en plus-value (TTC),
soit 17.- (HT)

Votre électricité en détail

SED PME

BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 20'000 et 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Durée d'utilisation

La durée d'utilisation est obtenue en divisant le prélèvement annuel d'énergie (kWh) par la puissance maximum de l'année (kW).

< 3'000 : Pour les clients dont la durée d'utilisation est inférieure à 3'000 heures par an.

> 3'000 : Pour les clients dont la durée d'utilisation est supérieure à 3'000 heures par an.

Energie

		SED PME
OPALE 	haut tarif	7.38
	bas tarif	5.42
TOPAZE 	haut tarif	9.08
	bas tarif	7.12
MES 	haut tarif	7.28
	bas tarif	5.32

Réseau

		BT2 < 3'000	BT2 > 3'000
Utilisation du réseau	haut tarif	7.89	4.87
	bas tarif	2.78	3.63
Swissgrid SA - Services systèmes		0.32	
RPC et protection des eaux et poissons		2.30	
PCP		1.46	

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	hors TVA	3.65/kW/mois	9.10/kW/mois
	TVA comprise	3.93/kW/mois	9.80/kW/mois
Prix de mesure de la puissance CHF	TVA comprise	300.-/année	
Energie réactive*	hors TVA	4.10 cts/kVarh	
	TVA comprise	4.42 cts/kVarh	

Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG), les arrêtés et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : www.develier.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année. Le règlement peut être effectué au moyen d'un bulletin de versement.

Taxes fédérales et communales

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent l'émolument pour l'usage du sol, les taxes pour l'éclairage public, l'efficacité énergétique développement durable et énergies renouvelables. Retrouvez la base légale sur www.develier.ch, en téléchargeant l'« Arrêté fixant les taxes et redevances communales » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2.20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0.10 cts/kWh
Taxes fédérales totales	2.30 cts/kWh
PCP - Emolument pour l'usage du sol	0.56 cts/kWh
PCP - Eclairage public	0.70 cts/kWh
PCP - Efficacité énergétique, développement durable et énergies renouvelables	0.20 cts/kWh
Prestations aux collectivités publiques (PCP) totales	1.46 cts/kWh

Vous souhaitez en savoir plus ?

Service électrique de Develier
Rue de l'Eglise 8
2802 Develier

032 422 15 15
administration@develier.ch
www.develier.ch